

Modification du périmètre de recrutement des collèges Le Haut Gesvres à Treillières et Le Grand Beauregard à La Chapelle-sur-Erdre

La définition de la sectorisation des collèges publics est une compétence départementale.

L'article L.213-1 du Code de l'Éducation précise que « *le Conseil départemental arrête après avis du Conseil départemental de l'éducation nationale (CDEN), en tenant compte des critères d'équilibre démographique, économique et social, la localisation des établissements, leur capacité d'accueil, leur secteur de recrutement et le mode d'hébergement des élèves* ».

La Direction académique, pour sa part, conserve la compétence d'affectation des élèves dans les collèges publics.

Éléments de contexte

En réponse aux évolutions d'effectifs en cours et attendus sur les années à venir, le Département propose de modifier le périmètre de recrutement des collèges Le Haut Gesvres à Treillières et Le Grand Beauregard à La Chapelle-sur-Erdre.

La consultation

Pour rappel, les personnes consultées sont :

- les Maires des communes concernées,
- les Conseillers départementaux,
- les autorités compétentes en matière de transport,
- le Directeur académique des services de l'Éducation nationale,
- les Inspecteurs de l'Éducation nationale (IEN),
- les Principaux des collèges publics,
- les Directeurs des écoles publiques,
- les représentants de parents d'élèves siégeant aux conseils d'administration des collèges ainsi qu'aux conseils d'école.

Et les critères conduisant la modification de sectorisation sont :

- les prévisions d'évolution des effectifs des écoles et collèges de ce territoire,
- la capacité d'accueil des collèges publics,
- la mixité sociale,
- la liaison CM2/6^e,
- les trajets et durées de transport induits pour les élèves.

Proposition de périmètre de recrutement soumise pour avis au CDEN

La desserte des transports le permettant, la modification de sectorisation se fera de manière échelonnée afin de permettre aux élèves de poursuivre leur scolarité dans leur établissement actuel. Ainsi, seuls les élèves entrant en 6^e seront rattachés au nouveau collège pour la rentrée 2023 et ceux entrant en 5^e, 4^e et 3^e resteront dans leur collège d'origine jusqu'à la fin de leur scolarité.

Modification du périmètre de recrutement des collèges Le Haut Gesvres à Treillières et Le Grand Beauregard à La Chapelle-sur-Erdre

Il s'agit d'une extension du périmètre des élèves de Grandchamps-des-Fontaines déjà accueillis au collège Le Grand Beauregard.

À compter de la rentrée 2023 :

- Les élèves entrant en 6^e domiciliés sur les lieux-dits Le Brossais, La Roberdière, Ker Maria, Les Crépinets, Le Bossin des Tertres, La Butte, l'Épinay, le lotissement du Levant ainsi que ceux domiciliés rue du Bois du Plessis aux numéros impairs 1 et 3 et aux numéros pairs de 2 à 6 sur la commune de Grandchamps-des-Fontaines seront rattachés au collège Le Grand Beauregard.
- Les élèves entrant en 5^e, 4^e et 3^e domiciliés sur les lieux-dits Le Brossais, La Roberdière, Ker Maria, Les Crépinets, Le Bossin des Tertres, La Butte, l'Épinay, le lotissement du Levant ainsi que ceux domiciliés rue du Bois du Plessis aux numéros impairs 1 et 3 et aux numéros pairs de 2 à 6 sur la commune de Grandchamps-des-Fontaines poursuivront leur scolarité au collège Le Haut Gesvres.

À compter de la rentrée 2024 :

- Les élèves entrant en 6^e et 5^e domiciliés sur les lieux-dits Le Brossais, La Roberdière, Ker Maria, Les Crépinets, Le Bossin des Tertres, La Butte, l'Épinay, le lotissement du Levant ainsi que ceux domiciliés rue du Bois du Plessis aux numéros impairs 1 et 3 et aux numéros pairs de 2 à 6 sur la commune de Grandchamps-des-Fontaines seront rattachés au collèges Le Grand Beauregard.
- Les élèves entrant en 4^e et 3^e domiciliés sur les lieux-dits Le Brossais, La Roberdière, Ker Maria, Les Crépinets, Le Bossin des Tertres, La Butte, l'Épinay, le lotissement du Levant ainsi que ceux domiciliés rue du Bois du Plessis aux numéros impairs 1 et 3 et aux numéros pairs de 2 à 6 sur la commune de Grandchamps-des-Fontaines poursuivront leur scolarité au collège Le Haut Gesvres.

À compter de la rentrée 2025 :

- Les élèves entrant en 6^e, 5^e et 4^e domiciliés sur les lieux-dits Le Brossais, La Roberdière, Ker Maria, Les Crépinets, Le Bossin des Tertres, La Butte, l'Épinay, le lotissement du Levant ainsi que ceux domiciliés rue du Bois du Plessis aux numéros impairs 1 et 3 et aux numéros pairs de 2 à 6 sur la commune de Grandchamps-des-Fontaines seront rattachés au collèges Le Grand Beauregard.
- Les élèves entrant en 3^e domiciliés sur les lieux-dits Le Brossais, La Roberdière, Ker Maria, Les Crépinets, Le Bossin des Tertres, La Butte, l'Épinay, le lotissement du Levant ainsi que ceux domiciliés rue du Bois du Plessis aux numéros impairs 1 et 3 et aux numéros pairs de 2 à 6 sur la commune de Grandchamps-des-Fontaines poursuivront leur scolarité au collège Le Haut Gesvres.

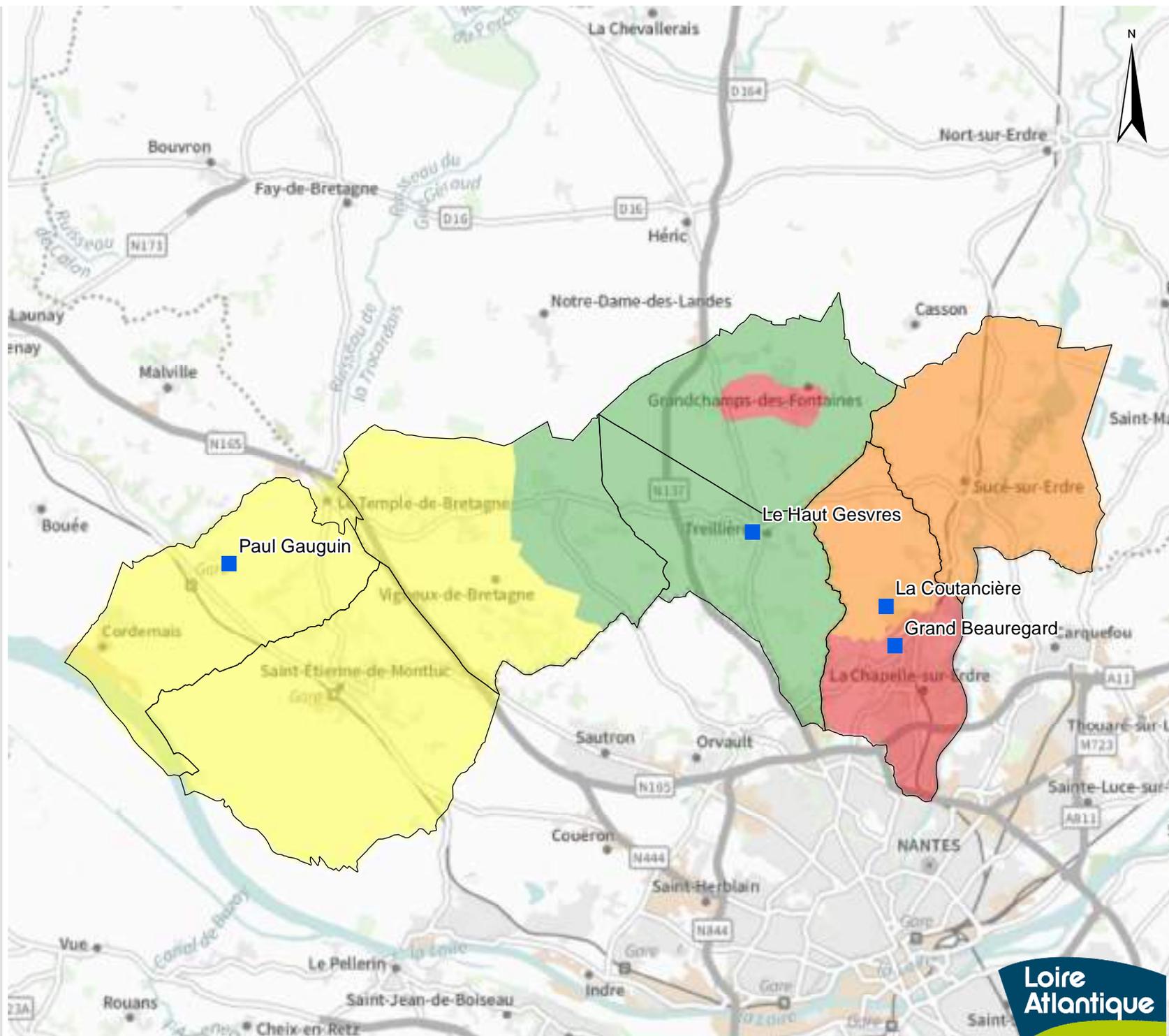
La sectorisation des collèges Le Haut Gesvres à Treillières et Le Grand Beauregard à La Chapelle-sur-Erdre sera ainsi composée à terme :

- Le collège Le Haut Gesvres accueillera les élèves domiciliés sur les communes de Treillières ainsi que ceux domiciliés sur une partie de Vigneux-de-Bretagne et de Grandchamps-des-Fontaines
- Le collège Le Grand Beauregard accueillera les élèves domiciliés sur une partie des communes de La Chapelle-sur-Erdre et de Grandchamps-des-Fontaines.

La Direction des services départementaux de l'Éducation nationale procédera à l'affectation dans les collèges publics en conséquence à partir de la rentrée 2023.

Périmètre de recrutement des collèges Le Grand Beaugard, La Coutancière à La Chapelle-sur-Erdre et le Haut Gesvres à Treillières et Paul Gauguin à Cordemais

Rentrée 2022



0 1 2 4 Kilomètres

■ Collège public

□ Périmètre de recrutement des communes

■ Périmètre de recrutement des écoles publiques

Cartographie © novembre 2022
Réalisation : SPFC
Fonds de carte : France Raster © IGN, BD Carto © IGN
Source des données : Département Loire Atlantique

Loire Atlantique

Proposition d'évolution du périmètre de recrutement des collèges Le Grand Beauregard, à La Chapelle-sur-Erdre et Le Haut Gesvres à Treillières

Rentrée 2023

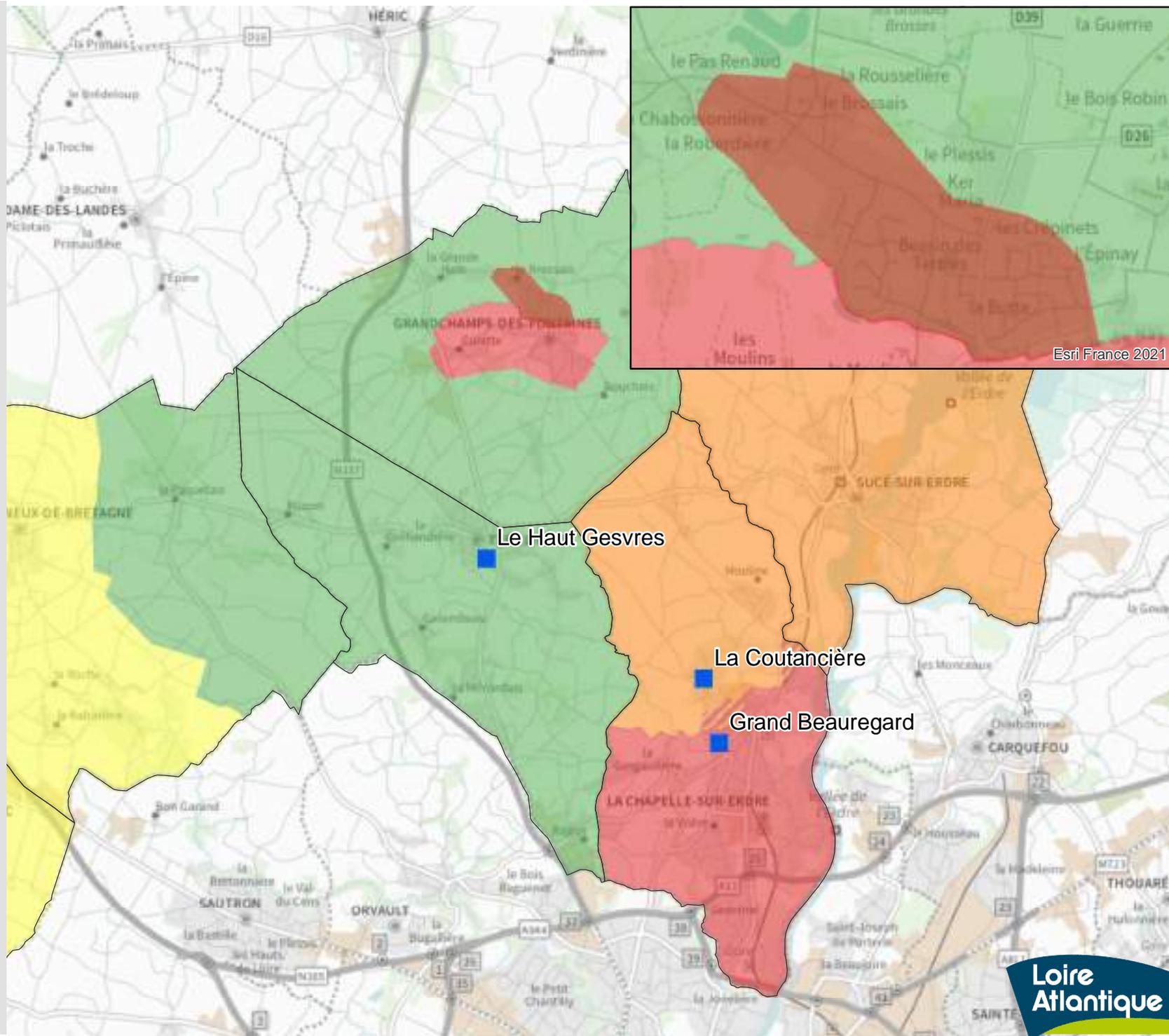
0 0,5 1 2 Kilomètres



 Collège public

 Périmètre de recrutement des communes

 Périmètre de recrutement des écoles publiques



Esri France 2021